

AVIS D'OUVERTURE
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE 2020

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise l'**examen professionnel d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe** pour le compte des Centres de Gestion de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne, du Maine et Loire et de la Sarthe.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CET EXAMEN :

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

L'examen professionnel est ouvert aux **agents sociaux territoriaux** ayant atteint le **4^{ème} échelon** et comptant **au moins 3 ans de services effectifs** dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au jour des épreuves.

IMPORTANT : Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'avancement de grade :
SOIT avoir atteint le 4^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2021.

DATE ET LIEUX DE L'EPREUVE ECRITE : 15 octobre 2020 en Vendée

DATE ET LIEUX DE L'EPREUVE ORALE : Entre le 8 et le 10 décembre 2020, à la Maison des Commune de la Vendée, à LA ROCHE SUR YON.

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du 26 mai au 15 juillet 2020 (*)

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les dossiers de candidature pourront être téléchargés **du 26 mai au 15 juillet 2020** directement sur le site internet du Centre de Gestion : www.maisondescommunes85.fr ou dans les locaux du Centre de Gestion de la Vendée par le biais d'une préinscription sur la borne internet prévue à cet effet (sous réserve de la levée du confinement instauré par le Gouvernement pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et donc de l'ouverture des locaux du Centre de Gestion).

Ces préinscriptions ne seront considérées comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier imprimé (ou transmis exceptionnellement par mail durant la période de confinement) à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

23 juillet 2020 (*)
ou jusqu'à 17 H 30 en cas de dépôt sur place

Les dossiers devront être retournés :

- par voie postale à l'adresse du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, au plus tard le 23 juillet 2020 (le cachet de la poste faisant foi),
- à titre exceptionnel, pendant la période de confinement, par messagerie électronique à : concours@cdg85.fr.

Tous les dossiers postés ou transmis après le 23 juillet 2020, insuffisamment affranchis, faxés ou transmis par messagerie électronique avec un défaut d'adressage, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard ...) entraînera un refus d'admission à concourir.

Les dossiers incomplets et transmis avant le 23 juillet 2020 devront être complétés avant le début de la première épreuve.

(*) (le cachet de la poste faisant foi)

Aucune demande de dossier ne sera acceptée par téléphone.

Centre de Gestion de la Vendée
65 rue Kepler
CS60239
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
www.maisondescommunes85.fr

⇒ Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30

(Le Centre de gestion est fermé durant la période de confinement lié à l'épidémie de Covid-19)